

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité syndical

Du 27 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Comité du SIMAJE en session ordinaire, sous la présidence de Madame Josette BOURDEU.

PRESENTS : Josette BOURDEU, Ange MUR, Guy VERGES, Fabienne BORDE, Gérard CLAVE, Stéphane ARTIGUES, Annick BALERI, Michel BONZOM, Sandrine FOCHEATO, Anne-Marie LARRE-LARROUY, Chantal MORERA, Marie José MOULET, Camille CASTERAN, Michel NICOLAU, Marie PLANE, Charles LACRAMPE, Joëlle CAPERET, Yvette LACAIZE, Christiane ARAGNOU, Françoise CENTIEU, Denise CAPOU, Robert MAURA.

Ont donné procuration : Jacqueline CAPEL donne procuration à Fabienne BORDE, Il est précisé que Paul SADER étant empêché, est remplacé par son suppléant, Robert MAURA.

EXCUSES : Jean-Marc BOYA, Madeleine NAVARRO, Annette CUQ, Alain GARROT, Alain ABADIE, Nathalie BARZU, Michel AZOT, Mathieu ROULLIER-GALL, Paul HABATJOU, Francis LAFON-PUYO, Marie-Christine POMES, Philippe CASTAING, Nicolas BARRAU.

ABSENTS : Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Gérald CAPEL, Michel AUSINA, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Georges CASTRES.

SECRETARE DE SEANCE : Camille CASTERAN

N° 1.1 - REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MULTI-ACCUEILS JEUNESSE ECOLES DU PAYS DE LOURDES (SIMAJE)

Rapporteur : Sandrine FOCHE SATO

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) D'ADOPTER le règlement intérieur du SIMAJE présenté,

2°) D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 2.1 - FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRE A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2018

Rapporteur : Ange MUR

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) D'ADOPTER le rapport présenté,

2°) DE FIXER les tarifs périscolaires tels que mentionnés ci-dessus pour une application à compter du 3 septembre 2018,

3°) D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.2 - ACCUEILS DE LOISIRS
MERCREDIS 2018/2019 - FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Stéphane ARTIGUES

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) D'ADOPTER le rapport présenté,

2°) D'OUVRIER un accueil de loisirs à Poueyferré à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30 pour un effectif de 70 enfants maximum âgés de 3 à 13 ans durant les mercredis du 12 septembre 2018 au 3 juillet 2019,

3°) DE FIXER les tarifs tels que mentionnés ci-dessus pour une application à compter du 3 septembre 2018,

4°) D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout acte découlant de la présente délibération.

<p>N° 2.3 - ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2018 FONCTIONNEMENT</p>

Rapporteur : Stéphane ARTIGUES

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) D'ADOPTER le rapport présenté,

2°) D'OUVRIER deux accueils de loisirs à Lourdes à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30 pour un effectif de 150 enfants maximum âgés de 3 à 13 ans durant les vacances de Toussaint du 22 octobre au 2 novembre 2018,

3°) D'APPLIQUER les tarifs en vigueur,

4°) D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

3.1 - CONCOURS SUR ESQUISSE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL DE PETITE ENFANCE
DE 60 PLACES : INDEMNISATION DES MEMBRES DU JURY

Rapporteur : Anne-Marie LARRE LARROUY

Les membres du comité syndical :

sont informés de la décision de déclarer sans suite le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre multi-accueil de petite enfance de 60 places,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à indemniser les membres du jury de leurs frais de déplacement et de participation, sur présentation de justificatifs.

N° 4.1 – DECISIONS DE LA PRESIDENTE ET DU BUREAU

Rapporteur : Josette BOURDEU



la Présidente,

Josette Bourdeu
Josette BOURDEU